

Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

Compte Rendu

Date de convocation
3 septembre 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

C 2020-09-114 SERVICES A LA POPULATION

Association "Passerelle" : approbation d'un projet d'avenant financier n° 2 pour l'année 2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'association "Passerelle".

Le rapporteur, M. Réza SALAMI
donne lecture du rapport suivant

SERVICES A LA POPULATION – Association "Passerelle" : approbation d'un projet d'avenant financier n° 2 pour l'année 2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'association "Passerelle".

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de leurs compétences respectives, encadrées par l'arrêté préfectoral N°2006-824 du 13 juillet 2006 et les statuts de la métropole de Brest, Brest métropole et la Ville de Brest réaffirment leur soutien aux actions de l'association « Passerelle », affirmées par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2020.

L'article 3 de la convention prévoit les modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement allouée annuellement à l'association pour lui permettre d'assurer la mise en œuvre de son projet.

Dans ce cadre et par délibération n°C2020-01-33, le conseil de métropole du 24 janvier 2020, a attribué à l'association une subvention de fonctionnement de 234 219 € pour l'année 2020, tout en conservant à sa charge au titre des contributions non financières :

- des frais liés au transport d'œuvres et de matériel pour les expositions ; à des interventions techniques hors obligations du propriétaire et à du nettoyage quotidien
- la mise à disposition des locaux accueillant le Centre national d'Art contemporain sis au 41 rue Charles Berthelot.

En vue de simplifier l'organisation des opérations techniques citées ci-dessus, il est prévu de compléter la subvention de fonctionnement annuelle de l'association, afin qu'elle gère directement ce type de besoin.

Par ailleurs, le bâtiment, appartenant à la ville de Brest, s'il a pu être mis à disposition de Brest métropole depuis 2006, fait l'objet d'une fin de mise à disposition entre les deux collectivités. Afin de régulariser la situation de l'association, il convient donc de prévoir que ce soit la Ville qui opère la mise à disposition envers l'association.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'avenant financier n°2 pour l'année 2020 entre Brest métropole et l'association « Passerelle » fixant un montant de subvention complémentaire de 8 000 € et prévoyant la mise à disposition du bâtiment par la Ville de Brest à compter du 1^{er} janvier 2020, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTÉ A L'UNANIMITE